

Conditions d'accès à la pratique de l'activité RANDO-SANTE

La Rando Santé offre une pratique d'activités physiques adaptées à des personnes capables de marcher de façon autonome sans l'aide d'un tiers et sans équipement médical, mais dont les possibilités physiques sont diminuées du fait :

- d'une sédentarité importante, du vieillissement, d'un manque de confiance en soi.
- d'un surpoids, d'un diabète, d'une immobilisation prolongée (suites d'interventions chirurgicales ou de chimiothérapie...)
- de pathologies chroniques stabilisées (cardiopathies, bronchopathies...)

N'entrent donc pas dans ce cadre les personnes présentant une déficience motrice (paralysie sensorielle (malvoyant ou malentendant) ou mentale nécessitant un équipement et un accompagnement spécifique de personnes en situation de handicap.